



## SOMMAIRE

Page

Mesures tendant à écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale et mesures tendant à consolider la paix et l'amitié entre les peuples (A/C.1/L.40/Rev.2) [fin] .....	669
---	-----

Président: M. João Carlos MUNIZ (Brésil).

**Mesures tendant à écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale et mesures tendant à consolider la paix et l'amitié entre les peuples (A/C.1/L.40/Rev.2) [fin]**

[Point 72 \*]

1. Le PRESIDENT indique qu'il va donner la parole aux délégations désirant présenter des explications de vote.
2. M. GROSS (Etats-Unis d'Amérique) exprime l'espoir que l'échange des prisonniers malades et blessés soit rapidement mené à bonne fin et que de nouvelles négociations aboutissent dans un avenir prochain à un armistice conclu sur la base des principes et des objectifs des Nations Unies.
3. Pour la première fois depuis le début du conflit coréen, l'unanimité a été réalisée au sein de l'Assemblée générale et c'est là un symptôme encourageant. Toutefois, il est plus facile de bâtir des résolutions que de régler des différends. Ce n'est donc que lorsqu'une solution effective aura été obtenue que l'on connaîtra la signification réelle des récents développements. La délégation des Etats-Unis pour sa part a tenu à contribuer à ce que les espoirs actuels ne soient pas déçus et c'est pourquoi elle a voté pour le projet de résolution du Brésil (A/C.1/L.40/Rev.2).
4. M. RODRIGUEZ FABREGAT (Uruguay) se félicite de l'approbation unanime qu'a recueillie la proposition du Brésil et de la décision du représentant de la Pologne, d'autant que la délégation de l'Uruguay n'aurait pu, pour sa part, accepter le projet de résolution polonais (A/C.1/L.39). La proposition du Brésil était en effet animée de cet esprit de simplicité, de cette sérénité et de ces intentions pacifiques qui sont seuls susceptibles d'aboutir à un relâchement de la tension actuelle et d'amener certains événements que tout le monde attend.
5. Le représentant des Etats-Unis a exprimé l'espoir qu'une solution puisse être apportée au conflit coréen. De fait, le vote d'aujourd'hui constitue un élément favorable. Toutefois, la paix constitue un problème si

\* Numéro affecté à la question dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

complexe qu'il ne faut pas s'étonner que le récent débat ait porté sur les questions historiques ou philosophiques les plus variées, notamment sur la discrimination raciale et la situation des éléments juifs d'Europe orientale.

6. M. ABDELRAZEK (Egypte), soulevant une motion d'ordre, exprime l'espoir qu'étant donné l'heureux effet que peut avoir le vote récent sur la situation internationale, les délégations, à l'exemple de celle de l'Egypte, s'abstiendront d'aborder la question de la discrimination raciale et religieuse.

7. M. RODRIGUEZ FABREGAT (Uruguay) indique qu'il s'agissait seulement, dans sa pensée, de rappeler, sans vouloir offenser qui que ce soit, que la délégation de l'Uruguay avait apporté une certaine contribution dans ce domaine, notamment au sein de l'Organisation des Etats américains.

8. M. Rodríguez Fabregat conclut en félicitant le Président de la Commission d'avoir présenté, au nom de la délégation du Brésil, une proposition répondant si bien aux aspirations pacifiques de tous.

9. M. MENON (Inde) rend hommage au geste du représentant de la Pologne, ainsi qu'à la réponse récente de la Corée du Nord. La décision qu'a cru devoir prendre la délégation de la Pologne constitue une contribution positive au relâchement de la tension et permet d'augurer des relations plus harmonieuses entre nations. Enfin, la délégation du Brésil doit être également félicitée pour avoir formulé un texte sur lequel s'est fait l'accord unanime.

10. M. VESGA DUARTE (Colombie) constate que le projet de résolution du Brésil a changé l'atmosphère des débats. Ce n'est pas d'ailleurs que ceux-ci aient été vains. C'est ainsi que l'intervention subtile du représentant du Royaume-Uni à la 600<sup>e</sup> séance a bien montré que, comme sir Gladwyn Jebb l'a lui-même fort bien dit, les idées générales permettent d'élever le débat. La délégation de la Colombie n'ignore pas les ravages qu'a causés le matérialisme historique que M. Vychinsky préfère aux doctrines de Sénèque et de Hegel. En semant le trouble particulièrement chez les jeunes générations, le matérialisme historique a été à l'origine d'innombrables violences telles que celles qui ont marqué la neuvième Conférence internationale américaine. Il

faut donc réagir contre cette propagande, et un exposé tel que celui du représentant du Royaume-Uni ne peut de ce point de vue qu'éveiller la plus grande sympathie. Après les étapes du communisme messianique de Lénine et du nationalisme stalinien, va-t-on maintenant passer à une troisième phase, au cours de laquelle le régime soviétique, intérieurement consolidé, chercherait à tenir compte des réalités internationales et s'efforcerait de profiter d'une détente pour mettre de l'ordre dans ses affaires intérieures? L'histoire enseigne, en effet, que si, au lendemain d'Austerlitz, Napoléon avait su se contenter des frontières naturelles de la France, une longue période de paix eût été possible. Quoi qu'il en soit, le résultat même du vote montre bien que des discussions d'apparence abstraite peuvent porter leurs fruits.

11. En conclusion, le représentant de la Colombie exprime la satisfaction qu'a causée à sa délégation le vote unanime de la précédente séance.

12. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) rend hommage au Président de la Commission, qui a permis à celle-ci de parvenir à un vote unanime des plus encourageants dans un problème dont on connaît la difficulté. Il est donc à souhaiter que les espoirs qui viennent de naître se trouvent justifiés par l'événement.

13. En ce qui concerne la délégation de la Pologne, elle a le mérite de retirer son projet de résolution; il existe toutefois une certaine discordance entre cette décision et les discours du représentant de l'URSS aux 594<sup>ème</sup>, 595<sup>ème</sup> et 602<sup>ème</sup> séances, qui n'indiquaient pas de changement de position réel. Sir Gladwyn Jebb rappelle qu'il avait lui-même émis l'hypothèse que ces discours ne correspondaient peut-être pas à ce qu'on pourrait appeler le "nouveau style". Il est donc permis de souhaiter que ce soient les votes récents qui, mieux que les discours, donnent une indication de l'esprit dans lequel ces délégations agiront dans l'avenir.

14. En remerciant le représentant de la Colombie de l'allusion faite à sa propre intervention, sir Gladwyn Jebb exprime la conviction que tout débat politique met en jeu des problèmes philosophiques et que, par suite, l'échange d'idées générales n'est pas sans utilité.

15. M. BELAUNDE (Pérou) rappelle qu'il s'est élevé énergiquement contre la proposition de la Pologne et contre les thèses soutenues par l'Union soviétique. Toutefois, en présence du résultat obtenu à la dernière séance, il désire exprimer à son collègue, le représentant de la Pologne, ses félicitations pour la décision prise par sa délégation. Ce n'est pas sans surprise que l'on a entendu M. Vychinsky manifester son intérêt pour la proposition du Brésil, puis s'y rallier et il faut espérer que cette attitude présage une coopération s'étendant à l'ensemble des problèmes internationaux.

16. C'est en l'occurrence le Président de la Commission qui, après avoir fait preuve d'une rare patience au cours des débats, s'est finalement fait l'interprète de l'esprit des Latino-Américains, toujours épris de justice et de paix, en trouvant une formule acceptable pour tous et dont l'approbation unanime par l'Assemblée générale devrait renouveler toute l'atmosphère internationale.

17. Mme BUSTAMANTE DE LOZADA (Bolivie) déclare que l'espoir qui s'est emparé des membres de la Première Commission se trouve partagé par tous les peuples, même par ceux des petits pays qui savent bien que c'est de leur destin même qu'il s'agit aujourd'hui. La Bolivie, pour sa part, a plus que jamais besoin de

paix puisque, renonçant aux rancœurs et à la vengeance, elle a entrepris une œuvre de reconstruction. Pour la première fois, le nouveau budget consacre davantage à l'enseignement qu'à la défense nationale: cependant que l'armée est réduite de moitié, on augmente le nombre des instituteurs. Si, d'autre part, la paix règne dans le monde, la Bolivie pourra se procurer non plus des armes, mais des charrues.

18. C'est dans cet esprit que le chef de la délégation de la Bolivie avait lancé un appel au représentant de la Pologne pour qu'il facilite la tâche des négociateurs en retirant son projet de résolution. Elle ne peut donc que se féliciter d'une décision qui a permis à tous les groupes de la Commission de mêler leurs voix, grâce à l'intervention de la délégation du Brésil, et qu'exprimait l'espoir que cet heureux événement ne soit que le premier d'une longue série.

19. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) constate qu'un certain nombre de délégations ne se sont pas bornées à fournir des explications de vote. Toutefois, il résistera, pour sa part, à la tentation d'entamer une polémique à propos du matérialisme dialectique.

20. M. Vychinsky s'étonne de ce que le représentant du Royaume-Uni ait paru contrarié du vote émis par le représentant de l'Union soviétique. Car celui-ci n'a fait, une fois de plus, qu'obéir aux seuls intérêts de la vérité en dehors de tout esprit partisan, et il est absolument faux de prétendre qu'il y ait une contradiction quelconque entre ce vote et les thèses soutenues par la délégation de l'Union soviétique en matière de réduction des armements ou au sujet de la conclusion d'un pacte de paix ou d'amitié, ce qui revient en somme au même.

21. Que s'est-il produit, en effet? Le représentant de la Pologne a fait une déclaration à la 603<sup>ème</sup> séance: rappelant que la République populaire de Chine et la République populaire démocratique de Corée avaient à nouveau pris l'initiative en vue d'une reprise des pourparlers, il a indiqué que, dans ces conditions, il n'insisterait pas pour que son projet de résolution soit mis aux voix. La délégation de l'Union soviétique a alors fait savoir qu'elle était entièrement d'accord avec la déclaration faite par le représentant de la Pologne et avec les motifs qui avaient inspiré cette importante décision. En effet, le succès des négociations d'armistice doit avoir pour conséquence la solution d'autres problèmes. Toutefois, le fait que la délégation de l'Union soviétique ait approuvé la décision du représentant de la Pologne de ne pas insister pour que les deuxième et troisième parties de son projet de résolution soient mises aux voix n'ôte rien à l'importance primordiale de propositions qui sont la base même d'une paix solide et durable: comment, en effet, tant que l'arme atomique n'aura pas été mise hors la loi, une coopération internationale pacifique serait-elle possible? L'Union soviétique ne se laissera donc détourner de sa voie ni par les calomnies, ni par les insinuations de toutes sortes, et le vote émis à la dernière séance n'a qu'une signification: à l'heure actuelle, dans les circonstances présentes, la délégation de l'Union soviétique a pensé qu'il était bon de ne pas insister pour que soient mises aux voix les propositions de la Pologne dont l'importance est telle qu'elles demandent à être examinées plus à loisir et dans de meilleures conditions politiques.

22. M. ORTEGA MASSON (Chili) rappelle que l'unanimité qui s'est faite à la 603<sup>ème</sup> séance avait eu

un précédent à la cinquième session de l'Assemblée, à propos d'un projet de résolution présenté par le Chili (A/C.1/575) dont la teneur fut incorporée au projet de résolution "L'Union pour le maintien de la paix" et qui devint la section E de la résolution 377 A (V). La délégation du Chili a toujours considéré que la défense de la paix comportait, à côté de ses aspects militaires, la lutte contre la misère, ennemi non moins redoutable des travailleurs.

23. Pour la première fois aujourd'hui, on se trouve en présence non plus d'un simple espoir, mais bel et bien d'une réalité. Il convient donc de prendre en considération l'appel fait par M. Vychinsky tendant à mettre fin aux hostilités et à procéder à l'échange des prisonniers sur la base de la proposition de l'Inde, naguère adoptée par l'Assemblée générale [résolution 610 (VII)]. En effet, il ne semble pas y avoir de difficulté si l'Union soviétique accepte la solution de l'Inde: la porte semble grande ouverte à la conciliation et il convient de faire appel à ceux qui ont la responsabilité de la conduite des négociations pour qu'ils accordent toute l'attention voulue à la suggestion de l'Union soviétique.

24. M. DERINSU (Turquie) constate que l'unanimité qui vient de se faire témoigne du désir des Nations Unies d'explorer toutes les possibilités de paix. Le projet de résolution du Brésil constitue une manière réaliste d'aborder le problème et la délégation de la Turquie, tout en remerciant son auteur, ainsi que le représentant de la Pologne pour l'esprit de conciliation et de coopération dont il a fait preuve, exprime l'espoir qu'un avenir proche viendra confirmer l'optimisme actuel.

25. M. LOPEZ (Philippines) exprime sa satisfaction du vote qui vient d'intervenir. Le mérite essentiel du projet de résolution du Brésil est d'avoir été présenté au moment propice où, après tant de dissonances, des notes harmonieuses se font entendre pour la première fois. Toutefois, l'œuvre de paix exige des qualités autres

que l'imagination poétique: elle exige précisément ces qualités d'homme d'Etat dont, en même temps que d'une extrême bienveillance, a fait preuve le Président de la Première Commission. L'optimisme actuel qui rappelle les premières années des Nations Unies ne saurait toutefois dissimuler que les périls subsistent. Aussi l'espoir doit-il se teinter de réalisme et d'une fermeté qui se refuse toujours à prendre les désirs pour les réalités.

26. Mme MYERSON (Israël) félicite la délégation du Brésil et le Président qui ont permis à la Première Commission de faire l'union sur un projet de résolution, et exprime l'espoir que persisteront les bonnes dispositions actuelles.

27. La délégation de la Pologne, après avoir soutenu son projet de résolution, l'a retiré et cette décision ne saurait qu'être approuvée puisqu'un geste positif a plus de poids que tous les arguments. Il est d'ailleurs permis de souhaiter que la délégation de la Pologne agisse de même dans d'autres domaines, et que le vote d'aujourd'hui soit le début d'une ère nouvelle, au cours de laquelle les Membres des Nations Unies, renonçant à leur projet de résolution ou à leurs thèses, s'unissent sur les actes.

28. Le PRESIDENT déclare qu'il lui a été particulièrement agréable de présider une séance au cours de laquelle a été obtenue une unanimité qui, depuis si longtemps, avait été absente des débats politiques. Il apparaît donc que malgré toutes les divergences, l'amertume et la méfiance, les Membres des Nations Unies sont encore capables de se mettre d'accord sur le concept et sur la nécessité de la paix. Enfin, la décision prise à la dernière séance, venant après l'élection du Secrétaire général, est de bon augure pour l'action des Nations Unies dans d'autres domaines où un accord serait si nécessaire: il n'y a que le premier pas qui coûte.

La séance est levée à 17 h. 20.